

Résidence secondaire (Famille)

Par SBE, le 06/11/2023 à 18:41

Bonsoir,

J'ai deux questions sur la fiscalité d'une résidence secondaire :

La 1ère concerne la taxe d'habitation, je souhaite mettre ma maman à l'année dans cette petite maison car elle a une petite retraite ... Elle n'est pas imposable alors je voulais savoir si la taxe d'habitation pouvait être exonérée dans cette situation?

La 2ème, je souhaite lui proposer gratuitement sans loyer (prêt d'usage/comodat) juste les frais de (chauffage/elec/eau)...Comment je peux faire avec les impôts pour déduire une estimation des loyers à l'année afin d'avoir une imposition plus faible?

D'avance merci pour votre aide.

SBE

Par Visiteur, le 06/11/2023 à 18:48

Bonjour,

Ce sera donc sa résidence principale. La taxe d'habitation n'existe plus en résidence principale.

Par contre au 1er janvier 2023 c'était encore votre résidence secondaire, donc vous aurez cette TH à payer pour votre propre compte fiscal.

Vous ne pouvez pas déduire des loyers qui n'existent pas. Il n'y a pas de défiscalisations possible... sauf si un autre intervenant a une botte secrète ?